



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

## **Avis d'Appel à candidature - N° 82-2023-07-07-00002**

**pour la désignation du gestionnaire du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)  
de Tarn-et-Garonne**

**Autorité compétente de l'appel à candidature:**

**Le préfet du département de Tarn-et-Garonne**

**Date de publication : publication au RAA**

**Date limite de dépôt des candidatures : le 15 septembre 2023**

**Pour toutes questions : DDETSPP**

### **1/ Objet de l'appel à candidature**

Les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) sont les plateformes départementales uniques de coordination et de régulation des secteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile ou rencontrant des difficultés particulières.

Ils ont été créés par la circulaire du 8 avril 2010, puis consolidés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et urbanisme rénové (ALUR) qui leur a donné une définition juridique inscrite au code de l'action sociale et des familles (CASF).

C'est par la loi ALUR que le principe d'un SIAO unique par département a été généralisé, intégrant les missions relatives à l'urgence et à l'insertion.

Pour le département de Tarn-et-Garonne, l'Association Reliance 82 gère le SIAO depuis 2011 et était précédemment gestionnaire du numéro d'appel d'urgence "115".

Le mandat de gestion avec l'opérateur actuel porteur du SIAO a été renouvelé en 2021 pour une durée de 3 ans.

Dans ce cadre, le Préfet de Tarn-et-Garonne lance un appel à candidature pour définir le gestionnaire du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément à l'instruction du gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement (SPRULO) qui préconise d'accorder une attention particulière au statut du SIAO et à l'indépendance entre l'activité SIAO et les autres activités gérées par la structure porteuse.

## **2/ Statut juridique des candidats**

L'opérateur doit être une personne morale, sans autre prescription.

Les candidats peuvent répondre aux statuts d'une association « loi 1901 », d'un groupement de coopération sociale ou médico-sociale (GCSMS), d'un groupement d'intérêt public (GIP) ou encore d'un établissement public local (CCAS).

**Le statut juridique du futur SIAO devra être précisé par le candidat.**

Ce statut doit comprendre des modalités partenariales de fonctionnement qui garantissent l'égalité de ses membres.

## **3/ Le cahier des charges**

Le présent avis d'appel à candidature sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne, la date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

## **4/ Les modalités d'instruction des projets et critères de sélection**

Les projets seront analysés par une commission interne à la DDETSPP.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date de limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (le cachet de la poste faisant foi)

Le service intégration/solidarité se réserve néanmoins la possibilité de demander des précisions et /ou toutes pièces complémentaires utiles. L'absence d'éléments de réponse détaillée au dossier de présentation du projet pourra constituer un motif de rejet de la demande

A cette occasion, les personnes morales retenus dans ce processus de sélection seront invitées à soutenir leur candidature.

Le Prefet communiquera sa décision à chaque candidat par voie postale uniquement, au plus tard le 29 septembre 2023.

## **5 / Modalités de transmission du dossier par le candidat**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : le 15 septembre 2023**

- ✓ Par envoi électronique à : [ddetspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddetspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr)
- ✓ Et par voie postale, en **2 exemplaires** à l'attention de :

A l'attention de Monsieur Mohamed MEHENNI

Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de Tarn-et-Garonne

**DDETSPP 82**  
**Service Intégration et Solidarités**  
**140 avenue Marcel Unal / BP 170**  
**82000 MONTAUBAN Cedex**

## **6/ Calendrier**

<u>Date de publication de l'avis d'appel à candidature</u>	<b>Publication au RAA</b>
<u>Date limite de réception des projets ou de dépôt des dossiers des candidatures</u>	<b>15 septembre 2023</b>
<u>Date prévisionnelle de la réunion de la commission de sélection d'appel à projet</u>	<b>Du 25 au 28 septembre 2023</b>
Date d'envoi du courrier de notification au porteur retenu	<b>29 septembre 2023</b>
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention de gestion	<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>

Fait à Montauban, le **07 JUIL. 2023**

Le Préfet de Tarn-et-Garonne



**Vincent ROBERTI**